



|  |   |                                 |
|--|---|---------------------------------|
| <b>Rapport n° 5</b>                                    | <b>GROUPEMENT<br/>ADMINISTRATION - FINANCES</b> | <b>Imputation budgétaire</b>    |
| <b>Conseil d'Administration<br/>du 8 décembre 2014</b> |   | <b>Chapitre :<br/>Article :</b> |

**AVENANT AU MARCHE RELATIF A LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS  
DE LA FERTE MILON  
LOT N° 2 GROS ŒUVRE - CARRELAGE**

Par délibération en date du 27 janvier 2014, le Conseil d'administration a autorisé le Président à signer le marché relatif à la construction du centre de secours de la Ferté Milon.

Au démarrage du chantier, les fouilles ont relevé la présence d'épaves et de déchets laissant présager la présence d'une décharge sauvage que l'étude de sol n'avait pas décelée. Il a été prononcé le 9 juillet 2014, un arrêt de chantier afin de procéder à des fouilles complémentaires. Le nouveau rapport de sol a préconisé un renforcement des fondations initialement prévues.

L'entreprise SOVEBAT, adjudicataire du lot n° 2, gros œuvre, carrelage, a en collaboration avec le bureau d'étude proposé plusieurs solutions techniques. Après étude des différentes propositions, il a été décidé de renforcer les fondations d'une partie du bâtiment.

La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 14 novembre 2014 a accepté le principe d'un avenant au lot n° 2 avec la société SOVEBAT pour un montant total HT de 65 177,45 €.

**Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de cette attribution et d'adopter le projet de délibération suivant :**

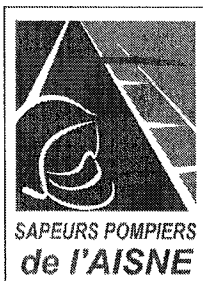
Vu le rapport n° 5 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

- De prendre acte de l'acceptation d'un avenant au lot n° 2, gros œuvre, carrelage, attribué à la société SOVEBAT pour la construction du centre de secours de La Ferté-Milon par la Commission d'Appel d'Offres du 14 novembre 2014 pour un montant HT de 65 177,45 €.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant.

**Le Président,**

**Thierry THOMAS**



|  |   |                         |
|--|---|-------------------------|
| Délibération n° 5                              | GROUPEMENT<br>ADMINISTRATION - FINANCES | Imputation budgétaire   |
| Conseil d'Administration<br>du 8 décembre 2014 |   | Chapitre :<br>Article : |

Membres théoriques : 21  
Membres en exercice : 21  
Membres présents : .... 18  
Votants : ..... 17

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le :  
**18 DEC. 2014**

Le 8 décembre 2014 à 15 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 6 novembre 2014, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

**Etaient présents :** Monsieur Thierry THOMAS, Président,

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Jean-Jacques THOMAS, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Denis DUMAY représentant Gérard DOREL, Mme Monique BRY, M. Noël GENTEUR, suppléant de M. COUNOT.

**II - Membre de droit**

Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet de l'Aisne

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental  
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental  
M. le Médecin Commandant Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier  
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, sapeur-professionnel non officier  
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier  
M. l'Adjudant-Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

**Excusé(s) :** MM Jean-Jacques THOMAS, Jean-Pierre BALLIGAND, Christian CROHEM, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

**Assistaient à la séance :** M. Patrice LEROY, payeur départemental,  
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,  
M. Dominique BOUDESOCQUE, Mme Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**AVENANT AU MARCHE RELATIF A LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS  
DE LA FERTE MILON  
LOT N° 2 GROS ŒUVRE - CARRELAGE**

Vu le rapport n° 5 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de l'acceptation d'un avenant au lot n° 2, gros œuvre, carrelage, attribué à la société SOVEBAT pour la construction du centre de secours de La Ferté-Milon par la Commission d'Appel d'Offres du 14 novembre 2014 pour un montant HT de 65 177,45 €.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant.

Le Président,  
Thierry THOMAS

PREFECTURE DE L'AISNE  
18 DEC. 2014